



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

Collection des études : **Observatoire régional
du marché de
la construction bois**

Rapport

n° 2015-02

Septembre 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

Éditorial

Filière d'avenir pour la construction, le bois a le vent en poupe.

L'actualité s'en fait l'écho. Une déléguée interministérielle pour la forêt et le bois vient d'être nommée en mai auprès des ministres du logement et de l'écologie.

Au regard des potentiels importants pour la réussite de la transition énergétique et écologique ainsi qu'en matière de réduction des coûts de construction, madame Sylvie Alexandre a parmi ses missions le développement de la filière bois – construction.

Par ailleurs, le contrat stratégique de la filière bois, signé le 14 décembre dernier, vise notamment à connecter le bois aux évolutions actuelles du bâtiment à moindre impact environnemental. Ce contrat met en avant les qualités du matériau bois dans la lutte contre le changement climatique, la faible consommation d'eau de la construction bois (filiale sèche) et sa renouvelabilité.

Enfin, la Nouvelle France Industrielle a fixé parmi ses nombreux objectifs celui d'augmenter la productivité, la qualité et la durabilité du secteur de la construction, notamment en privilégiant les matériaux bio sourcés. Une cible de 9 000 emplois supplémentaires dans la construction – bois est affichée à horizon 2020.

En se projetant dans l'avenir, la future réglementation thermique (RT 2020) sera également un tremplin pour la construction-bois car le bois est le seul matériau qui stocke du CO₂.

On ne peut donc ignorer que la transition énergétique et le développement de l'économie circulaire qui s'y raccroche sont des atouts pour le développement de cette filière dans la construction.

Au regard de l'actualité et de l'avenir, il a semblé pertinent à la DREAL et à la CERC d'apporter un éclairage sur la construction bois au niveau régional avec l'appui et l'expertise de l'interprofession du bois – Futurobois.

Nous remercions les entreprises qui ont pris le temps de répondre au questionnaire.

Ces travaux sont complétés par deux études : une étude comparative technico économique des différents procédés constructifs (bois, parpaings, briques) et l'analyse du cycle de vie (constructions bois et parpaings).

Ces trois études s'inscrivent dans la perspective d'une meilleure connaissance des marchés et de l'impact environnemental de la construction.

Patrice Guyot

Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Michel Couegnat

Président de la Cellule Économique Régionale de la Construction

Étude et synthèse réalisées par :



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES



Sommaire

Éditorial	2
Contexte	3
1. Présentation générale de l'activité bois	4
2. Données économiques.....	7
3. Effectif des entreprises	8
4. Formation - recrutement	9
5. Marché du bois.....	10
Actualités sur les règles et normes existantes	15

Directeur de publication : Patrice Guyot, directeur régional

Rédacteurs : DREAL/SECLA/division bâtiment durable
CERC Poitou-Charentes

Recueil des données : Futurobois Poitou-Charentes

Conception graphique : DREAL/MCD

Photos dos et couverture : Le logis d'Osmoy à Poitiers
©Thierry Degen/DREAL Poitou-Charentes

Contexte

Selon une étude menée en France, en 2012, par l'observatoire économique de France Bois Forêt, la construction bois représente 12 % des maisons individuelles (secteur diffus) et environ 20 % des extensions.

Si des chiffres existaient au niveau national, il n'était pas possible de connaître, avec un échantillon statistique suffisant, la part de marché à l'échelle régionale.

Ainsi, la DREAL Poitou-Charentes, avec le soutien de la CERC Poitou-Charentes, a souhaité réaliser une enquête pour connaître les chiffres de la construction bois en région. L'association Futurobois Poitou-Charentes a été missionnée pour mener à bien cette démarche.

En concertation avec la DREAL et la CERC, Futurobois a défini le champ des professionnels couverts par cette enquête et la liste des entreprises à interroger. La conception du questionnaire s'est appuyée sur celui mené par l'observatoire national 2013, réalisé par la CERC Bretagne. Les suggestions des organisations professionnelles du bâtiment et des membres du COT BTP ont été prises en compte.

Avec 35 retours de questionnaires exploitables, sur 92 entreprises sollicitées, le taux de participation est jugé satisfaisant pour exploiter les résultats. Les données collectées concernent l'année 2013.

(Pour mémoire, l'enquête nationale portait sur un échantillon de 39 % des entreprises, celle de Poitou-Charentes porte sur 38 %)

Tout au long de ce rapport, lorsqu'un département est cité, il faut interpréter l'argument comme « les entreprises dont le siège social est localisé dans ce département », bien que pouvant intervenir sur des chantiers sur d'autres territoires.



*Résidence des Piverts, Montamisé
© Thierry Degen - DREAL Poitou-Charentes*



*Résidence Le Mistral, Périgny
© Impact Urbanisme*



*Résidence Les Herbeaux, Poitiers
© SIPEA HABITAT et Hall Volatron*

1. Présentation générale de l'activité bois

Le bois est un matériau naturel, qui présente de nombreux avantages : adaptabilité, performance énergétique, durabilité... Les usages du bois dans la construction sont multiples : structure, charpente, éléments de façade, menuiseries extérieures et intérieures, cloisons, placards,

revêtement de sols, des murs, des plafonds... Ses performances énergétiques et environnementales peuvent notamment apporter des éléments de réponse pertinents pour satisfaire aux exigences de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012).

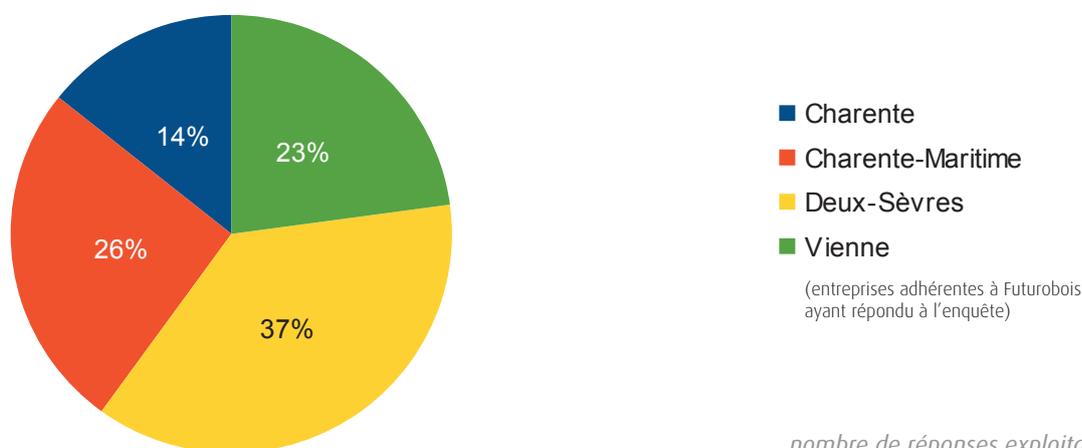
► Localisation des entreprises

Les 35 entreprises ont leur siège social situé dans la région Poitou-Charentes.

Siège social entreprises	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Autre*
Nombre de réponses	5	9	13	8	0
Nombre entreprises sollicitées	17	34	27	13	1

* point de vente en Poitou-Charentes

Parmi les entreprises ayant répondu à l'enquête, celles dont le siège social est en Deux-Sèvres sont les plus représentées (37 %).



nombre de réponses exploitables : 35/35

► Activité principale déclarée à l'INSEE (code NAF)

Le code NAF (Nomenclature d'Activités Française) est un code attribué par l'Insee à chacun des secteurs d'activités économiques. Les 34 entreprises ayant spécifié leur code NAF sont répertoriées dans 8 codes différents :

NAF	définition	nombre
1621Z	fabrication de placage et de panneaux de bois	1
1623Z	fabrication de charpente et d'autres menuiseries	6
4120A	construction de maisons individuelles	4
4332A	travaux de menuiserie bois et PVC	11
4391A	travaux de charpente	9
4391B	travaux de couverture par éléments	1
4399C	travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1
7111Z	activités d'architecture	1

nombre de réponses exploitées : 34/35 - une entreprise n'a pas indiqué son code NAF

► Zones d'intervention des entreprises ayant répondu

Seules 23 % des entreprises se limitent à une activité dans le département de leur siège social. Par comparaison, en 2012, au niveau national, cela représentait 30 % des entreprises sollicitées par France Bois Forêt. Toutes les autres ont étendu leur zone d'interventions à au moins un autre département (11 % à un seul autre département, toujours limitrophe).

Les entreprises picto-charentaises consacrent 65 % de leurs activités sur la région. 20 % des entreprises déclarent intervenir sur toute la France.

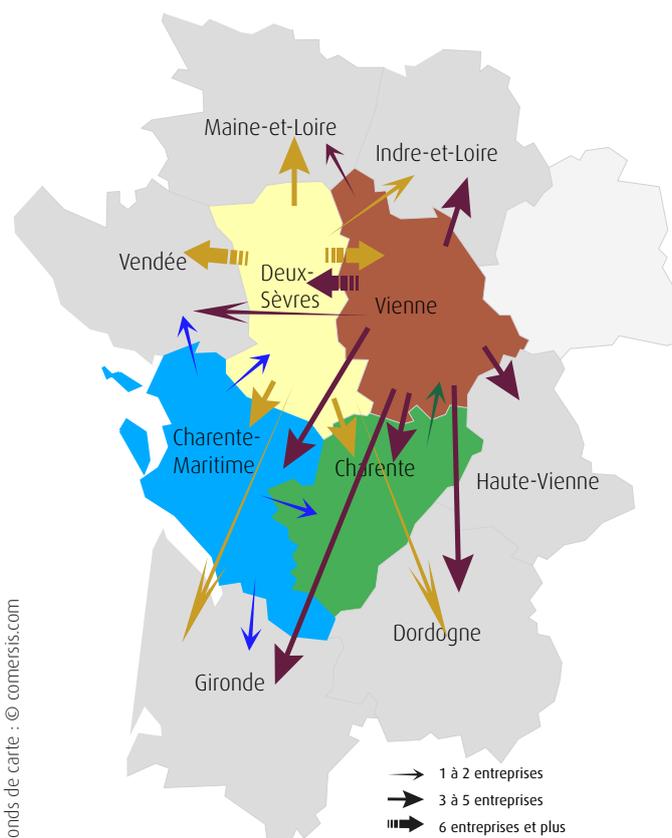
Bien que le département des Deux-Sèvres concentre dans cette enquête le plus fort taux d'entreprises (siège social), en termes de zones d'interventions, il se situe au même niveau que la Charente-Maritime.

Contrairement aux Deux-Sèvres, les entreprises ayant leur siège social en Charente-Maritime interviennent principalement sur leur propre territoire.

Celles de la Vienne se déplacent plus loin, étendant leur zone à tous les départements de la région et limitrophes à la région.

Les interventions des entreprises du Poitou-Charentes sont plus marquées en Gironde et en Vendée que dans les autres départements limitrophes (l'Indre n'ayant pas été proposé dans le questionnaire, son cas ne sera pas abordé).

Déplacements des entreprises



graphique à relativiser au regard du nombre de réponses par département

(entreprises adhérentes à Futurobois ayant répondu à l'enquête)

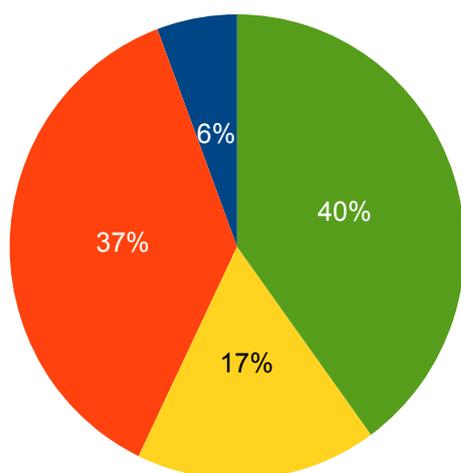
Nombre de réponses exploitées : 28/35 (les réponses non exploitées concernent les entreprises intervenant sur toute la France)

► Ancienneté dans la construction bois

Sur les 35 entreprises ayant répondu, 57 % ont au moins 10 ans d'ancienneté dans la construction bois (en 2012, au niveau national, cela représentait

37 % des entreprises sollicitées par France Bois Forêt). Ces entreprises ont une moyenne de 33,9 salariés, contre 8,8 pour les entreprises de moins de 10 ans.

Région	ancienneté < à 10 ans		ancienneté 10 à 20 ans		ancienneté > 20 ans	
	nombre entreprises	effectif moyen	nombre entreprises	effectif moyen	nombre entreprises	effectif moyen
Région	15	8,8	6	20,5	14	39,5



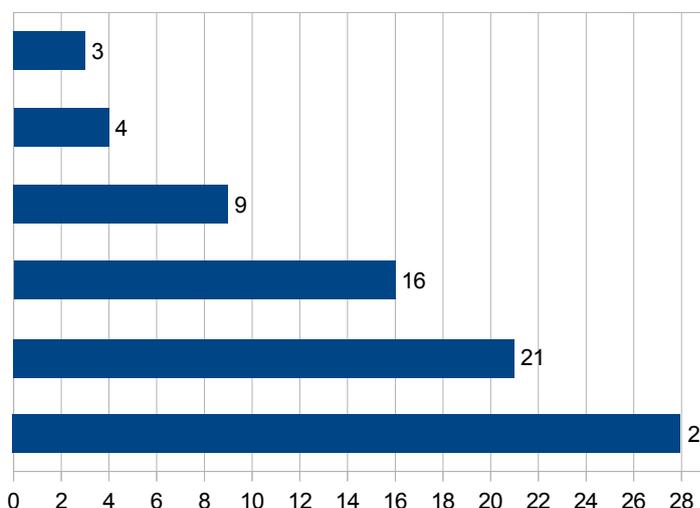
- < 3ans
- De 3 à 10 ans
- De 10 à 20 ans
- > 20ans

(entreprises adhérentes à Futurobois ayant répondu à l'enquête)

nombre de réponses exploitées : 35

► Type de contrat de marché

Les entreprises signent principalement des marchés de travaux en direct avec le client et des marchés dans le cadre d'un contrat d'architecture ou de maîtrise d'oeuvre.



Autre

Contrat de construction de maison individuelle

Marché travaux en sous-traitance

Marché public

Marché travaux contrat architecte

Marché travaux client

(entreprises adhérentes à Futurobois ayant répondu à l'enquête)

nombre de contrats de marché

nombre de réponses exploitées : 35

- 20 % des entreprises ne contractent qu'un seul type de marché (marché de travaux en direct avec le client marché public ou contrat de construction de maison individuelle).
- 31,4 % s'engagent sur 2 types de marchés seulement :
 - marché de travaux en direct avec le client et marché de travaux dans le cadre d'un contrat d'architecte ou de maîtrise d'oeuvre ;
 - marché de travaux en direct avec le client et marché public ;
 - marché de travaux en direct avec le client et marché de travaux en sous-traitance ;
 - marché de travaux dans le cadre d'un contrat d'architecte ou de maîtrise d'oeuvre et marché public.
- 17,1 % diversifient leurs contrats en utilisant au moins 4 marchés différents.

2. Données économiques

► Chiffre d'affaires par typologie

Le chiffre d'affaires (CA) total généré par les 35 entreprises était, en 2013, de 111,75 millions d'euros, dont 62,22 millions dédiés à la construction bois. Pour 54 % des entreprises, la part construction bois représente de 50 à 100 % de leur chiffre d'affaires (pour 9 %, cela constitue 100 % du CA).

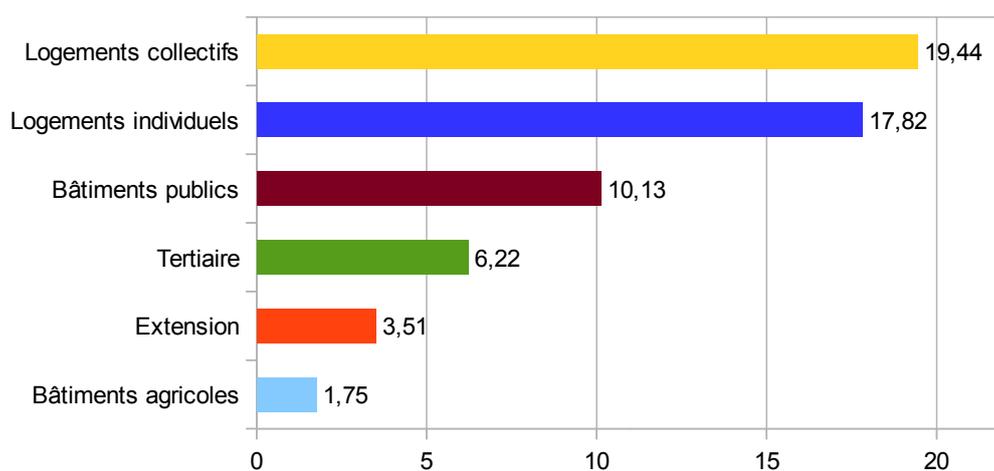
Le chiffre d'affaires total rapporté à l'employé représente 138 137 €.

La répartition par typologie fait ressortir que le chiffre d'affaires repose principalement sur les logements (63 %), individuels et collectifs confondus. Il est constaté que la surface plancher des logements et des locaux commencés sont quasiment similaires (données 2013, SOeS :

878 200 m² pour les logements et 849 500 m² pour les locaux). Il existe donc un marché potentiel pour la construction bois sur les bâtiments non résidentiels.

63 % du chiffre d'affaires des entreprises ayant leur siège social en Charente-Maritime repose sur les logements individuels. En Charente, ces logements sont aussi majoritaires, mais avec seulement 41 % du CA. Pour les deux autres départements, ce sont les logements collectifs qui dominent.

Les bailleurs sociaux publics, notamment dans la Vienne, ont développé une politique de construction-bois sur le collectif.



(entreprises adhérentes à Futurobois ayant répondu à l'enquête)

chiffres d'affaires en M €

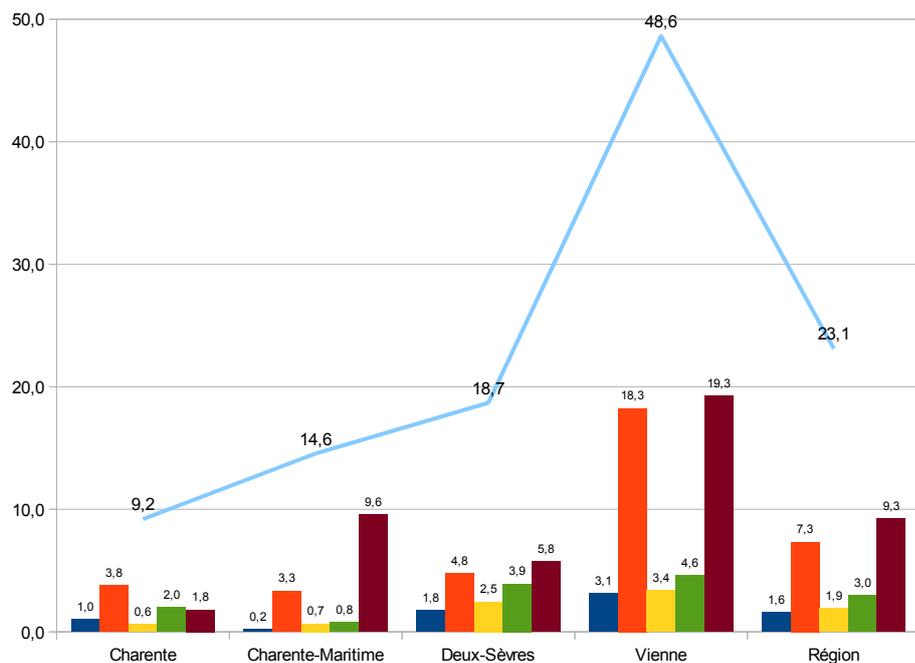
nombre de réponses exploitées : 33

3. Effectif des entreprises

► L'effectif global

L'effectif global des 35 entreprises est de 809 salariés, dont 6,8 % d'intérimaires. Celles de plus de 20 ans d'ancienneté détiennent 68,5 % de l'effectif global (554 personnes). Sur les 35 entreprises, 14 ont recours à des intérimaires. Pour 6 d'entre elles, cela ne représente qu'une à deux personnes en intérim. Plus de la moitié des entreprises (57,1 %) dispose d'un

bureau d'études interne et d'un atelier de préfabrication de panneaux ossature bois. Ces dernières représentent 85,2 % de l'effectif global des entreprises ayant répondu. En revanche, 22,9 % ne possèdent ni l'un ni l'autre. Ces dernières font parties des entreprises à faible effectif (de 1 à 13 personnes, avec une moyenne de 4,5 personnes, correspondant à 4,4 % de l'effectif global).



Effectif moyen par poste de travail

- intérimaire
- mise en œuvre chantier (MEO)
- bureau d'études
- atelier
- effectif autre
- effectif moyen total

(entreprises adhérentes à Futurobois ayant répondu à l'enquête)

nombre de réponses exploitées : 35

► L'effectif dédié à la mise en œuvre chantier

La mise en œuvre chantier est assurée par 34,5 % de l'effectif global, intérimaires compris (représentant 2,7 %).

► L'effectif consacré au bureau d'études interne

Toutes les entreprises ne sont pas dotées d'un bureau d'études interne, même si c'est le cas pour la majorité (60 %). Elles y affectent 8,9 % de leur effectif.

► L'effectif attaché à l'atelier de préfabrication de panneaux ossature bois

La plupart des entreprises (62,9 %) possède un atelier de préfabrication, auquel sont affectés 13 % des effectifs. Les entreprises de plus de 20 ans d'ancienneté sont les plus représentées (54,5 %).

4. Formation - recrutement

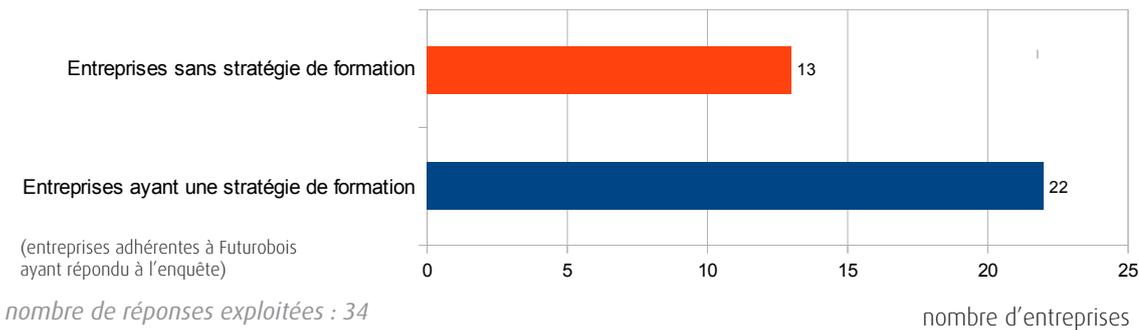
Pour cette thématique, les intérimaires ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

► Formation

Stratégie de formation

Une stratégie de formation est mise en place dans 64,7 % des entreprises. Pour autant, dans 27,3 % de ces dernières, les salariés n'ont suivi aucune formation en 2013 et 2014, soit 157 personnes (20,8 % de l'effectif

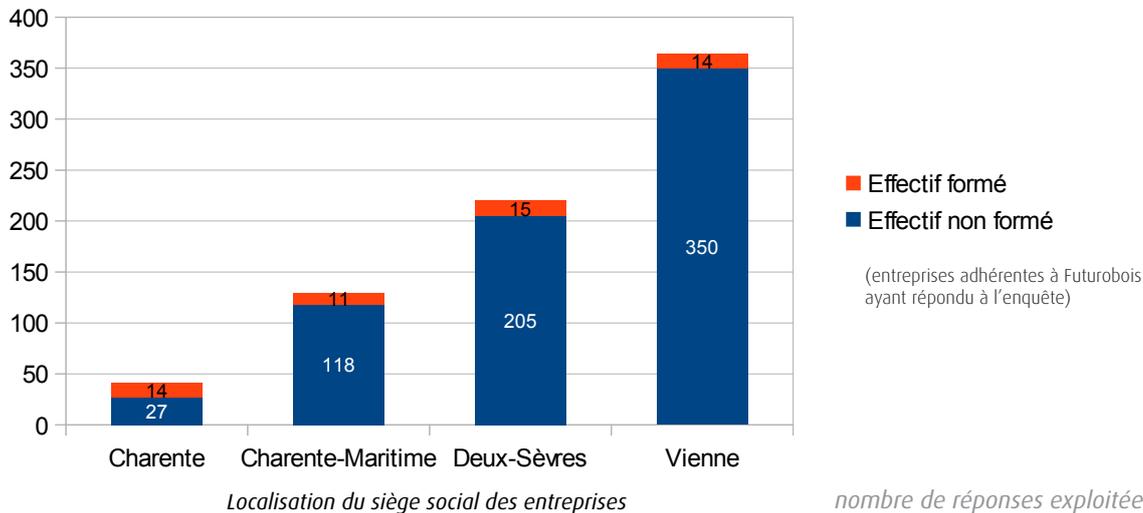
global hors intérimaires). Parmi les entreprises n'ayant pas de stratégie de formation, 25 % d'entre elles ont des salariés qui ont suivi une formation en 2013 ou 2014.



Effectif formé

Qu'il y ait une stratégie ou non, la formation ne semble pas être très pratiquée, puisque seulement 7,2 % des

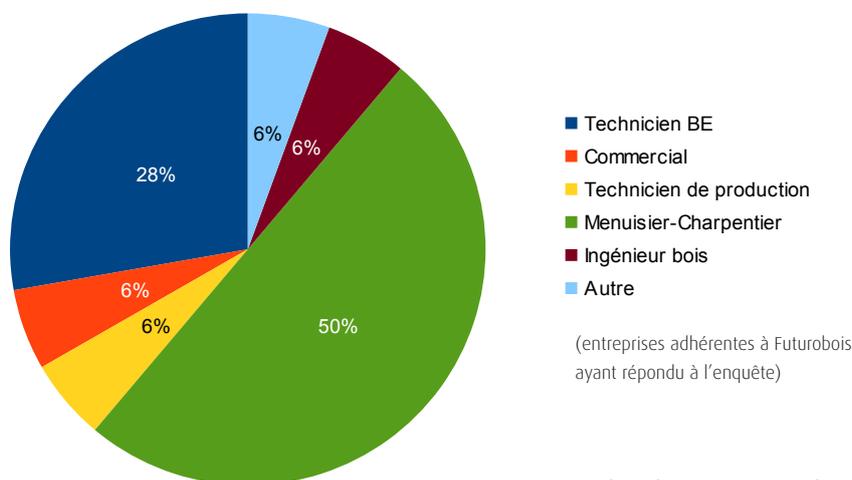
salariés ont eu accès à une formation en 2013 ou 2014.



► Recrutement et profil recherché

Seules les entreprises de la Vienne ne prévoient aucun recrutement en 2015. Celles des autres départements ont indiqué, pour 31 % d'entre elles, envisager une embauche. Sur les 11 entreprises ayant déclaré un besoin de recrutement, 6 ont leur siège social en Deux-Sèvres.

Parmi les profils recherchés, 50 % indiquent solliciter un menuisier-charpentier. Ce pourcentage s'élève à 67 % pour les entreprises ayant leur siège social en Charente-Maritime. Commerciaux et techniciens de production sont recherchés uniquement en Deux-Sèvres.



nombre de réponses exploitées : 35

5. Marché du bois

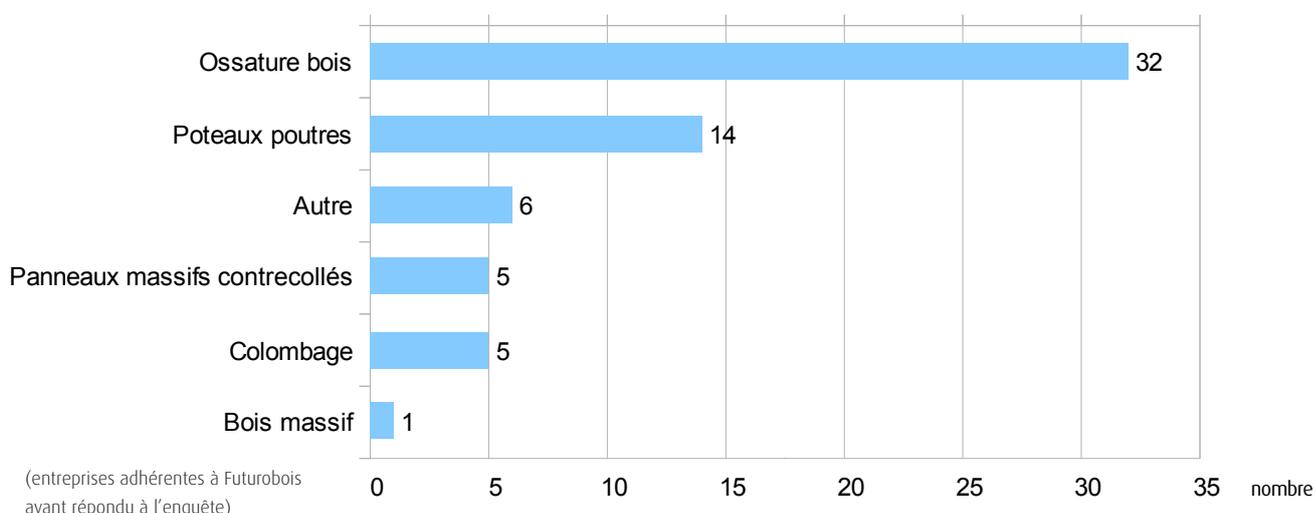
► Présentation générale

Systemes constructifs utilisés

Le système constructif le plus utilisé est l'ossature bois, suivi des poteaux-poutres. Ces deux systèmes sont majoritaires dans tous les départements.

sifs contrecollés. Seules les entreprises situées dans les départements 79 et 86 utilisent cette technique.

Seules les Deux-Sèvres ont recours aux panneaux mas-



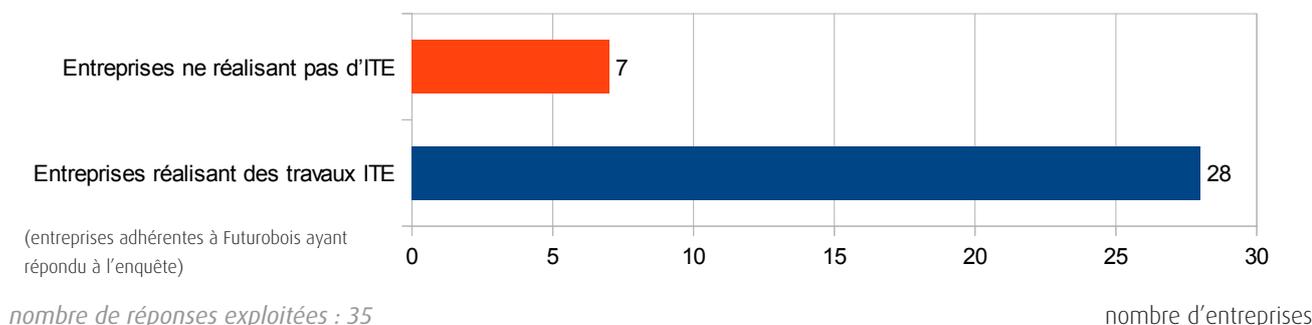
nombre de réponses exploitées : 35

► Activités relevant de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE)

Entreprises réalisant des travaux d'ITE

80 % des entreprises ayant répondu pratiquent des travaux de rénovation thermique à base d'isolation thermique en bois par l'extérieur.

Répartition des entreprises du panel réalisant, ou non, des travaux d'ITE

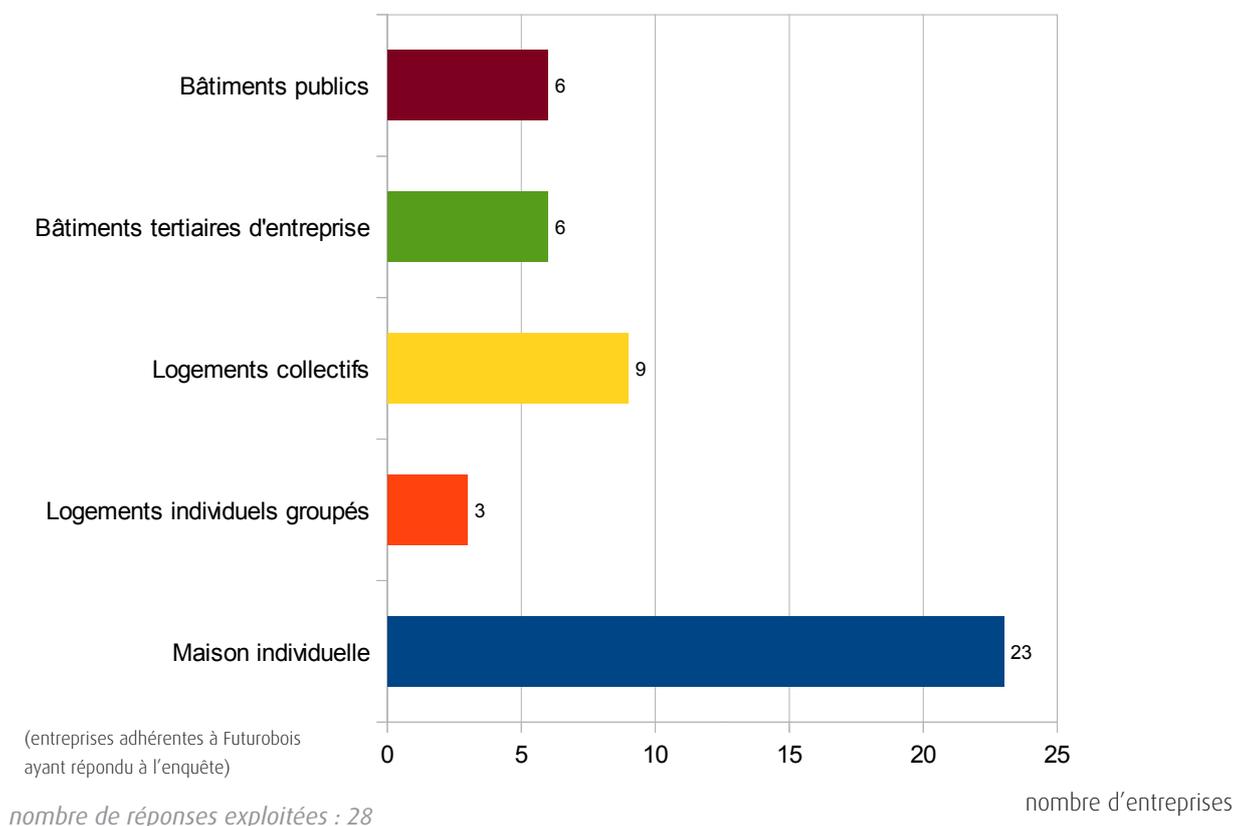


Type d'ouvrages concernés

La maison individuelle est l'ouvrage le plus concerné par les travaux de rénovation thermique à base d'isolation thermique en bois par l'extérieur. Les entreprises de Charente-Maritime (siège social) réalisant des travaux ITE se consacrent exclusivement à ce type d'ouvrage.

Si pour trois des départements, la maison individuelle est l'ouvrage majoritaire, pour ces types de travaux, pour la Vienne, le logement collectif prédomine. Les entreprises des Deux-Sèvres n'interviennent pas sur les logements individuels groupés.

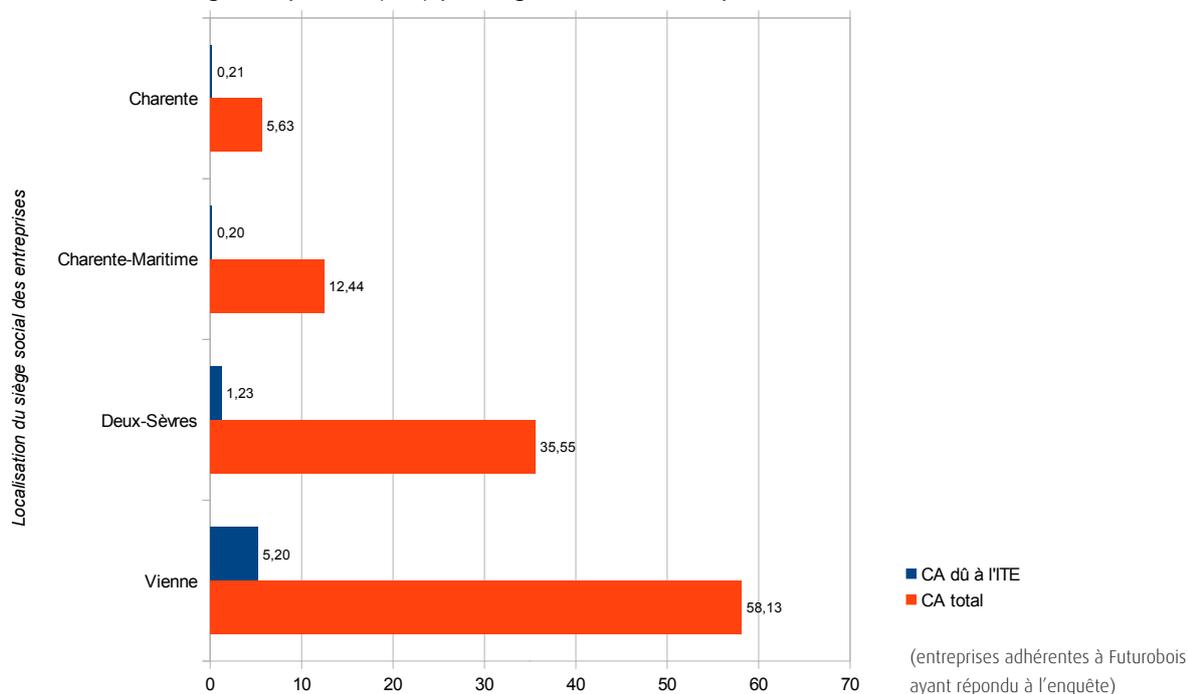
Entreprises réalisant des travaux d'ITE



Chiffre d'affaires généré par l'ITE

La rénovation thermique à base d'isolation thermique en bois par l'extérieur ne représente que 11,8 % du chiffre d'affaires total des entreprises réalisant ce type de travaux.

Chiffre d'affaires généré par l'ITE (M €) par siège social des entreprises



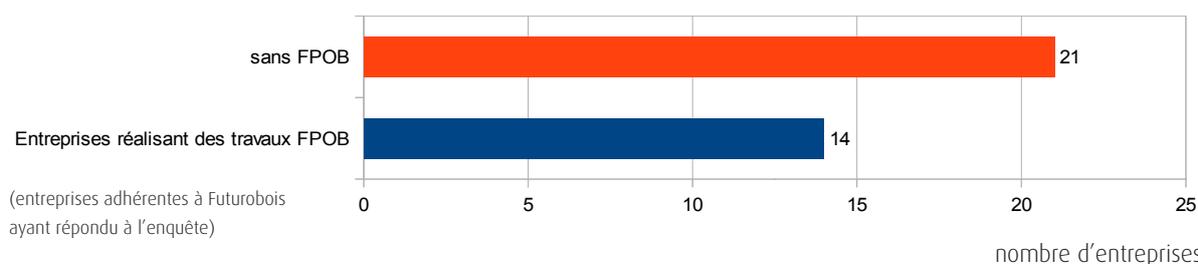
nombre de réponses exploitées : 28

► Activités relevant de façades panneaux à ossature bois (FPOB)

Entreprises réalisant des travaux de FPOB

Les travaux de mise en œuvre de façades ossature bois sur bâtiments mixtes bois/béton sont réalisés par 40 % des entreprises ayant répondu ; 50 % d'entre elles ont plus de 20 ans d'ancienneté et 85,7 % possèdent un atelier de préfabrication de panneaux ossature bois.

Répartition des entreprises réalisant, ou non, des travaux de mise en œuvre de FPOB



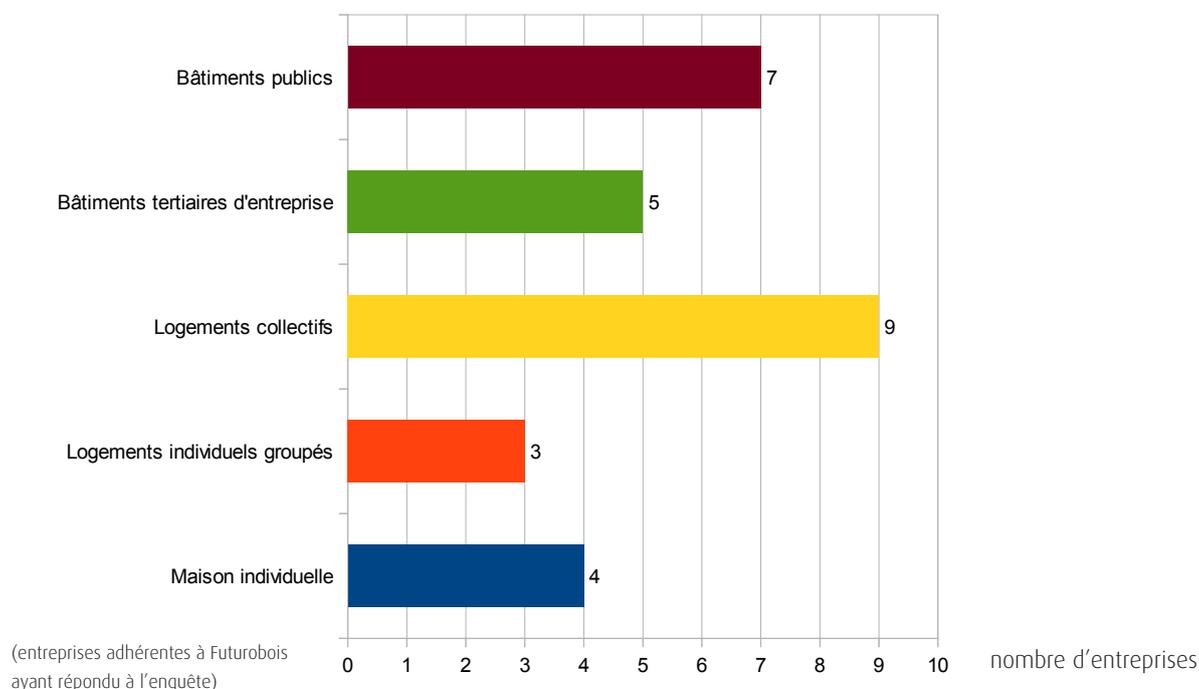
nombre de réponses exploitées : 35

Type d'ouvrages concernés

Les logements collectifs sont les ouvrages les plus concernés par les travaux de mise en œuvre de façades ossature bois sur bâtiments mixtes bois/béton au niveau régional. Cette tendance se vérifie dans les entreprises ayant leur siège social en Deux-Sèvres.

Pour la Vienne, ce sont les bâtiments publics qui dominent ; pour la Charente-Maritime, la maison individuelle tient la première place et pour la Charente, bâtiments publics, logements collectifs et bâtiments tertiaires d'entreprises sont à égalité.

Entreprises réalisant des travaux de FPOB



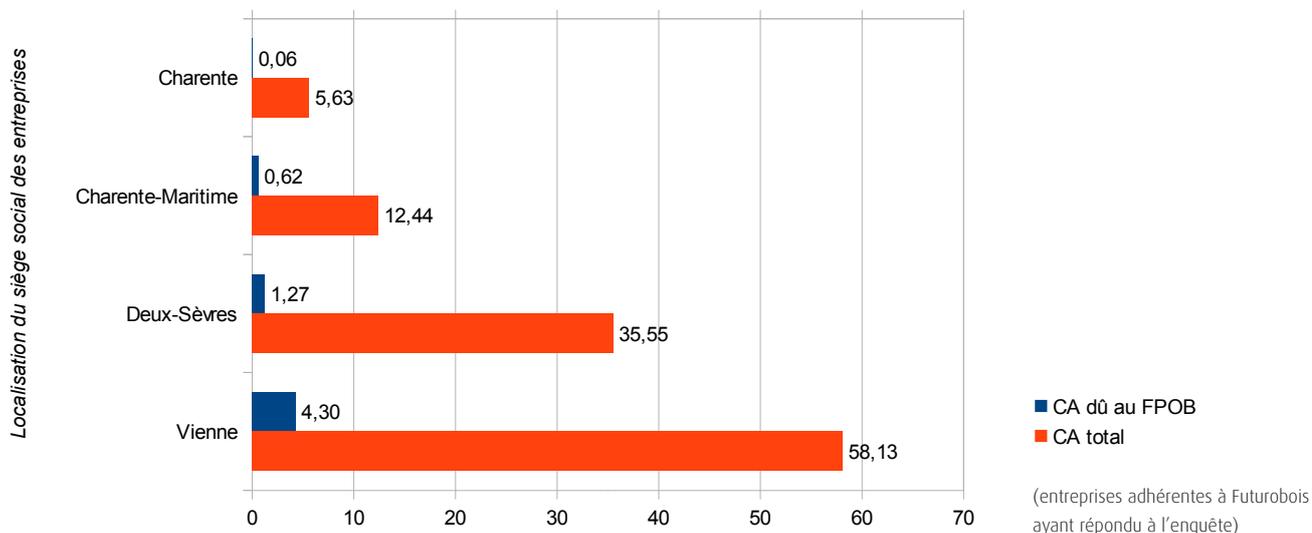
nombre de réponses exploitées : 14

Chiffre d'affaires généré par la FPOB

Les travaux de mise en œuvre de façades ossature bois sur bâtiments mixtes bois/béton ne représentent que

10,7 % du chiffre d'affaires total des entreprises réalisant ce type de travaux.

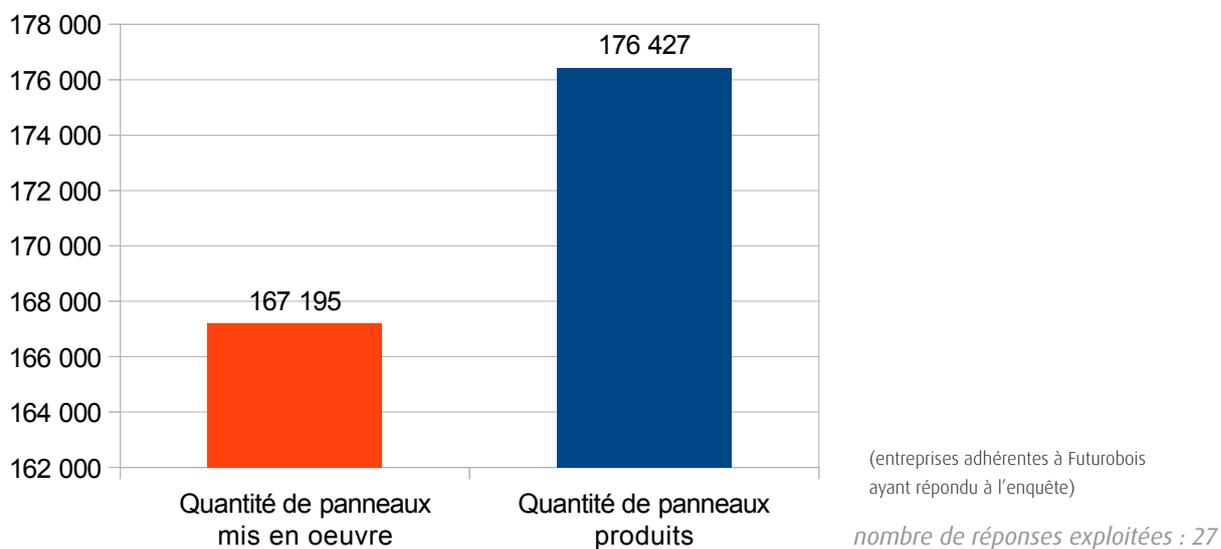
Chiffres d'affaires générés par FPOB (M €) par siège social des entreprises



nombre de réponses exploitées : 14

► Quantité de panneaux mis en œuvre et produits

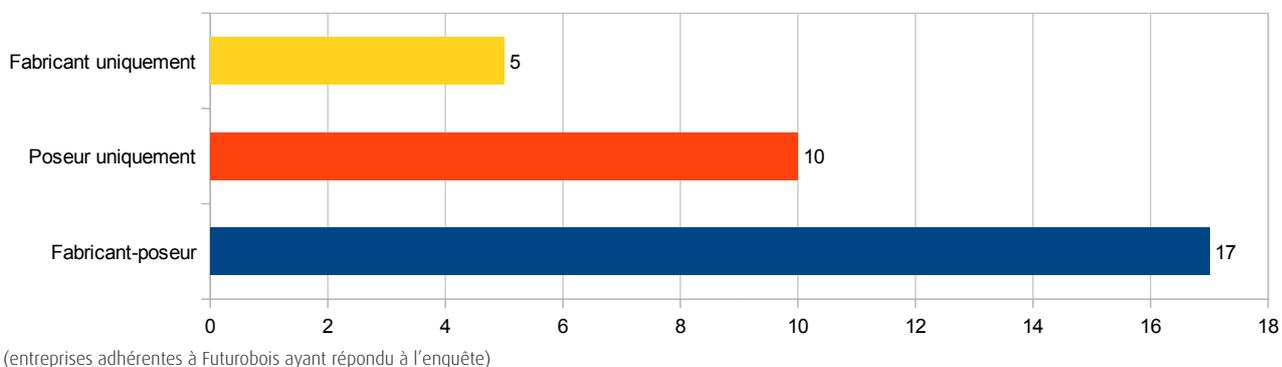
Pour la région, la quantité de panneaux produits est supérieure à celle mise en œuvre. Les Deux-Sèvres favorisent ce constat.



► Type d'entreprises (poseur, fabricant, fabricant-poseur)

Les entreprises «fabricant-poseur» sont les plus répandues parmi les entreprises ayant répondu.

Type d'artisan en panneaux ossature bois



nombre de réponses exploitées : 32

Actualités sur la simplification des règles et des normes existantes

Sécurité incendie : les façades en bois autorisées sur les grands bâtiments

Dans le cadre des mesures de simplification pour la relance de la construction, l'interdiction de l'usage du bois en façade qui existait pour les grands bâtiments a été supprimée (arrêté du 19 juin 2015 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation).

En 1986, les caractéristiques de performance du matériau bois n'étaient pas connues, le bois n'ayant pas encore été soumis aux essais de réaction et résistances au feu nécessaires. Dans ce contexte, la réglementation incendie traitait encore le bois comme un matériau avec des exigences spécifiques.

Ainsi, la réglementation sur la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation interdisait l'usage du bois en façade pour les bâtiments les plus importants, alors que pour les autres matériaux, seules les caractéristiques de résistance au feu mis en œuvre étaient visées.

La caractérisation et la connaissance des performances du matériau bois permettent de supprimer ce traitement

particulier, pour ne maintenir qu'une obligation de performance en termes de résistance au feu. Ainsi, seul le niveau de sécurité est examiné et garanti, quel que soit le matériau. Cela permettra la mise en œuvre de tous les matériaux, dont les matériaux innovants, sur la seule base de leurs caractéristiques démontrées scientifiquement.

Cette évolution de la réglementation s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer la construction bois, y compris pour les grands bâtiments à l'image des constructions pionnières réalisées dans d'autres pays.

Suppression de l'obligation de taux de bois dans la construction

Le gouvernement souhaite conforter la filière bois en France et encourager l'utilisation de ce matériau dans le bâtiment en développant des leviers opérationnels plus approfondis qu'un seuil minimum d'incorporation de bois dans la construction. Aussi, a été mis en place un ambitieux plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois qui comprend plusieurs mesures destinées au bâtiment.

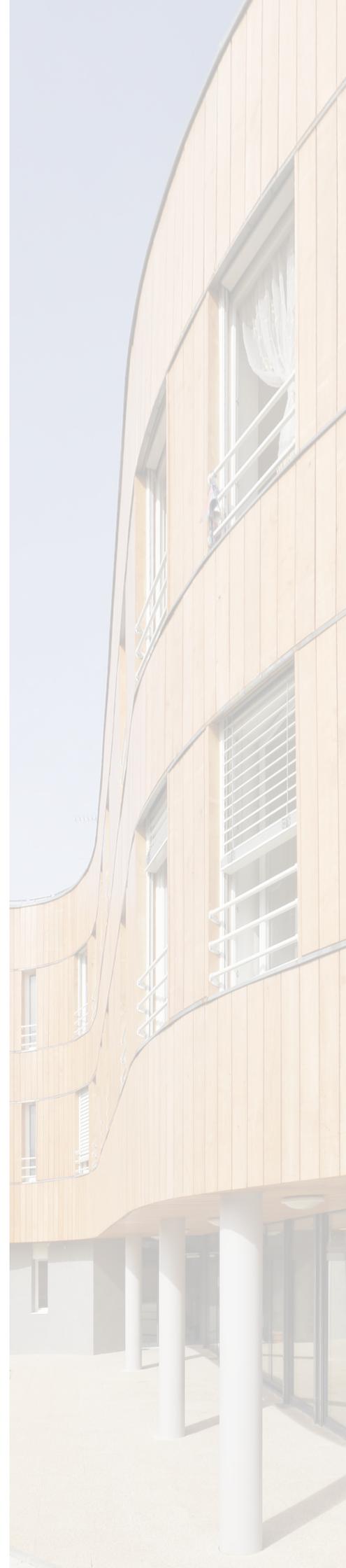
Observatoire régional du marché de la construction bois

Collection des études

Rapport

n° 2015-01

Septembre 2015



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Poitou-Charentes

15 rue Arthur Ranc - CS 60539
86020 POITIERS cedex
Tél. 33 (0)5 49 55 63 63 - Fax. 33 (0)5 49 55 63 01
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

